



Sensibilisation Sécurité

Chutes à vélo
Chapitre 1



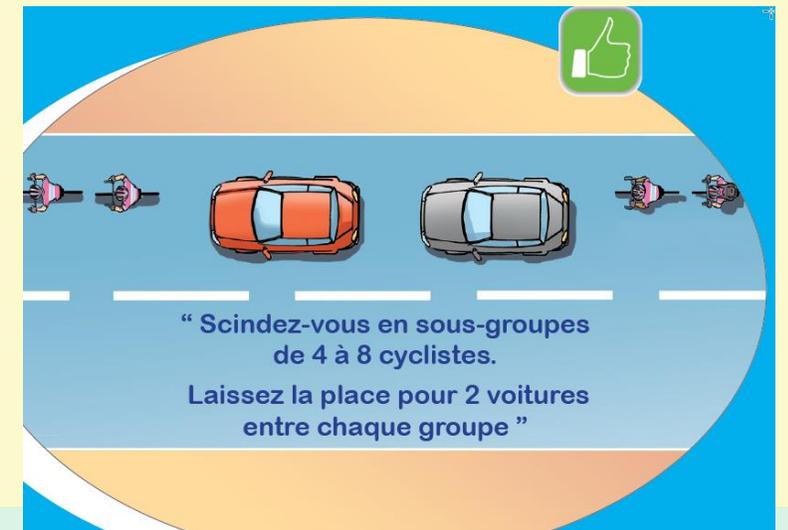
Que dit le code de la route concernant le téléphone portable, les oreillettes ?

- *Il est interdit de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son (écouteurs, oreillettes ou casque audio). L'usage du téléphone tenu en main est également interdit. En cas de non respect de cette règle, vous êtes passible d'une amende forfaitaire de 135 €.*



Comment circule-t-on en groupe ?

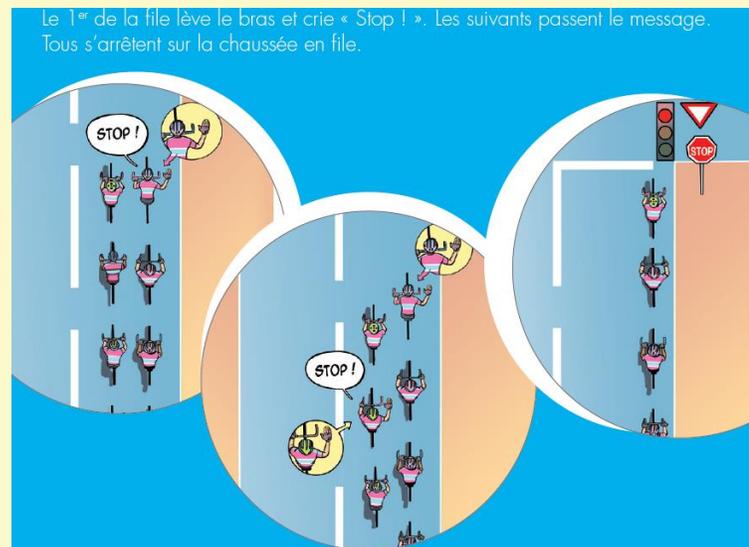
- On roule en simple file
 - à la tombée de la nuit ou par manque de visibilité
 - lorsqu'un véhicule dépasse le groupe
 - quand les conditions de circulation l'exige (route étroite, manque de visibilité, circulation importante)
- On se scinde en groupe de quatre à huit cyclistes pour laisser de la place pour deux voitures entre chaque groupe.





Comment circule-t-on en groupe ?

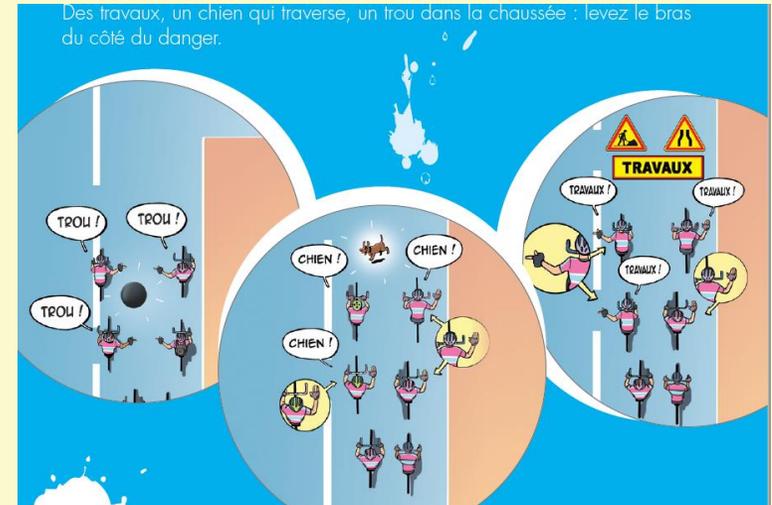
- On signale en cas de ralentissement en levant la main et on crie « Stop » lors d'un arrêt (signalisation stop ou feux orange / rouge).





Comment circule-t-on en groupe ?

- On signale un obstacle en le montrant de sa main et en le nommant, on crie : trou, chien, taureau, travaux,





Comment circule-t-on en groupe ?

- Pour avertir de se remettre en simple file on crie « à droite devant » si la difficulté est devant et « à droite derrière » si la difficulté est derrière.





Et si on parlait chute

La vie, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre. Albert Einstein (Lettre d'Albert Einstein à son fils Eduard).

L'enjeu principal quand on utilise le vélo, c'est de ne pas chuter.

Voyons les statistiques sur ce sujet (provenant de la sécurité routière, de Université Gustave Eiffel, ...) :



Et si on parlait chute

« Dans 70 % des cas, le cycliste chute seul :

- Après une tentative d'évitement d'un usager (piéton 3 %, ouverture de portière 2,9 %) ou d'un obstacle (trottoir, poteau, véhicule en stationnement, ...),
- Après collision contre un obstacle,
- A la suite d'une glissade sur voie mouillée,
- De nuit par mauvais temps et mauvaise visibilité,
- Par déséquilibre (chargement, bandoulière de sac, ...).

Seulement 30 % des accidents impliquent un autre usager de la route :

- Le plus souvent d'un conflit de trajectoire (46 % des cas) dont 1/3 en intersection et, de façon récurrente, les cyclistes déclarent ne pas avoir été vus par l'antagoniste.
- La principale menace en ville est en effet l'angle mort des poids lourds, bus, cars, et des véhicules utilitaires. Ces collisions sont fatales au cycliste.
- Majoritairement l'antagoniste heurte le cycliste par l'arrière » (Source Université Gustave Eiffel).

Plus dangereux encore : ne pas faire de vélo

- Comme le démontre l'Observatoire régional de santé Ile de France (étude 2012), le bénéfice de la pratique du vélo est plus de 20 fois supérieur aux risques encourus.